


Mise en ligne le

27 MAI 2024

Folio N°:



  
st-maurice de beynost

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-71

**Objet : Permis de  
stationnement**

**Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,**

**Vu** les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6 ;

**Vu** les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

**Vu** la demande de l'association TWIRLING BATON ainsi que celle des JSP ;

**Considérant** que pour le bon déroulement de la brocante le dimanche 02 juin 2024, il faille délivrer une autorisation d'occuper le domaine public sur le pont Maurice Cusin et l'avenue Maréchal Foch.

### **ARRÊTE :**

Article 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 2024-55.

Article 2:

#### **Bénéficiaire :**

La présente autorisation est accordée aux associations TWIRLING BATON et JSP.  
Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 3 :

#### **Autorisation :**

Les associations TWIRLING BATON et JSP sont autorisées à organiser une brocante le dimanche 02 juin 2024 de 5h00 du matin et ce jusqu'à 19h00 sur le pont Maurice Cusin et l'avenue Maréchal Foch :



Folio N°:

Article 4 :

**Durée :**

Le présent permis de stationner est accordé à titre précaire et révocable.

Il rentre en application le dimanche 02 juin 2024 à 5h00 du matin et ce jusqu'à 19h00 le même jour.

Article 5 :

**Responsabilité :**

Les associations TWIRLING BATON et JSP sont civilement responsable de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation.

Les associations TWIRLING BATON et JSP s'engagent à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut ils seront mis en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnés suivant l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 6 :

**Notification :**

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- L'association TWIRLING BATON ainsi que celle des JSP ;

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le jeudi 16 mai 2024.*

